

Attention **** Conformément à la demande de composition des dossiers pour le renouvellement de la **Commission Consultative Communale de l'Aménagement du Territoire et de la mobilité**, une attestation fournie par la hiérarchie de tout fonctionnaire qui sollicite un mandat de membre ou de suppléant doit être jointe. Celle-ci certifie que le candidat n'est pas amené, dans son cadre professionnel, à instruire ou à statuer sur des dossiers relatifs à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme ou au patrimoine de la commune de Gesves.

Est intéressé par l'aménagement du territoire et l'urbanisme pour les motifs suivants :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Souhaite représenter les intérêts suivants :

Intérêt social : motifs :

.....

Intérêt économique : motifs :

.....

.....

Intérêt patrimonial : motifs :

.....

.....

Intérêt environnemental motifs :

.....

.....

Intérêt de mobilité : motifs :

.....

.....